

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2024

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Présidente
		Mme Anne	ANTILLE	C&E	Vice-présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Sylviane	SHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Raphaëlle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s</u>	:	Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
<u>Procès-verbaliste</u>	:	M. Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
 C&E : Centre et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme M. BOUCRIS (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales ainsi que le public, de leur présence. Elle salue par ailleurs Mme le Maire, ses adjoints, M. le secrétaire général, ainsi que le procès-verbaliste. Elle excuse ensuite les absences de Mme V. CRETENAND et M. JC. MARCHAND.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 6 février 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1560 – Vente parcelle 13'593 – Route de Foliaz 6 à la Fondation de la Commune de Bardonnex pour le logement*
 - 6.2 *P-D-1561 - Cautionnement de la commune pour l'emprunt de maximum 5'000'000.- de francs contracté par la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
 - 6.3 *P-D-1562 – Crédit d'étude de CHF 25'000.- destiné à examiner la faisabilité de réaliser un chauffage à distance (CAD) à la Croix-de-Rozon*
 - 6.4 *P-D-1563 – Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 20'000.- destiné à financer la préparation de la procédure de mise en concurrence relative au remplacement du camion tonne pompe des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires*
7. Décisions des AG de l'ACG du 31 janvier 2024 et du 28 février 2024 sujettes à opposition des Conseils municipaux
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

M. U. SCHNEUWLY constate qu'aucun papier n'a été mis à disposition du Conseil municipal concernant le point 7, et en demande confirmation.

Mme la Présidente répond qu'un document a été mis tardivement sur CMNet.

M. U. SCHNEUWLY remercie Mme la Présidente pour cette indication.

Comme aucune autre remarque n'est formulée sur l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 6 février 2024

Comme aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que le Bureau a reçu deux lettres, l'une de la part du comité d'organisation de la 45^{ème} course pédestre de Bernex, et l'autre de la part d'un communier. Elle passe la parole à Mme P. MESSERLI ALOUAN pour en donner lecture.

Le 1^{er} courrier vient de la commune de Bernex et concerne la course pédestre à travers les coteaux de Bernex qui a été transmis par courriel aux CM. La course aura lieu le samedi 27 avril à 16h15.

Mme P. MESSERLI ALOUAN donne ensuite lecture du deuxième courrier, qui est un courriel d'un habitant de la commune, concernant la délibération du CM d'octroyer une aide d'urgence aux population marocaines et libyennes.

4. Communications de Mme le maire et des adjoints

- **Naturalisations**
L'Exécutif a donné un préavis favorable à la naturalisation d'un homme de nationalité italienne et d'un jeune homme de nationalité française.
- **Présentation du PFQ**
Pour donner suite à l'annonce du Président de la commission des finances de la présentation du Plan financier quadriennal en commission des finances élargies, en accord avec ce dernier, la présentation aura lieu à l'automne, lorsque le plan financier quadriennal aura été remis à jour.
- **Comptes 2019**
Pour répondre à la demande, il a été créé une séance « fictive » sur CMNet, à la date du 12 mai 2020 afin de pouvoir déposer les comptes 2019 qui avaient été validés par le Conseil d'État en raison de la pandémie.
- **Dépassements**
Elle informe d'un dépassement de CHF 17'800.- sur la ligne budgétaire destinée à couvrir la subvention à la crèche La Cigogne. Ceci en raison d'un coût plus élevé à la place et parce que la commune a vraiment bénéficié de 9 places équivalent plein temps.
Un autre dépassement pour un montant de CHF 7'570.- en raison de l'arrachage de la renouée du Japon – plante invasive pour laquelle le Canton nous demande d'agir et de l'entretien des ruches qui n'avait pas été budgété.
Par ailleurs, le Canton a informé l'Exécutif d'une dépréciation de créance, ce qui amène à un dépassement de CHF 210'940.-. Ce montant n'est jamais mis au budget du fait de son imprévisibilité. Néanmoins, l'Exécutif estime important de vous communiquer ces éléments avant la présentation des comptes.
- **Trafic routier de transit sur la commune**
Le 6 mars le Copil Genève-Sud s'est réuni afin de prendre connaissance du résultat de l'étude Genève-Sud. Elle précise qu'il se compose de tous les acteurs côté suisse, et tous les acteurs côté français. Elle ajoute qu'une présentation publique de cette étude se tiendra début juin avec le Canton et les communes, pour permettre à tout le monde d'être informé.
Le 7 mars une séance organisée grâce à l'ingénieur cantonal a réuni l'OFROU, l'OFT, les douanes et le DT concernant le secteur des Epinglis. Elle relève que si la commune n'a pas pu obtenir grand-chose, cette rencontre a tout de même été intéressante et a permis un partage d'informations bienvenu.
Le 8 mars s'est tenu le Forum des mobilités pendulaires, qui a également attiré des entreprises, et a donné lieu à la création d'ateliers. Elle précise à ce titre que deux séances d'ateliers auxquelles participeront l'Exécutif auront lieu en avril et en mai pour essayer de trouver des solutions pragmatiques aux problématiques connues, et qu'une nouvelle séance du Forum des mobilités pendulaires aura lieu en juin pour faire le point sur ces ateliers.
Elle ajoute que l'Exécutif a rencontré l'OCT sur la question de la piste cyclable le long de la route d'Annecy. D'autres séances sont prévues après cette séance de lancement. Toutes les personnes autour de la table défendaient des politiques publiques qui sont nobles, mais l'Exécutif a souligné la nécessité d'avancer rapidement sur ce dossier étant donné que cela fait quelques années que la commune attend cette piste. Elle évoque l'horizon 2028. Elle indique que l'OCT prend la pétition sur la limitation de vitesse au sérieux, et entend trouver une solution rapidement. L'OCT a souligné que le TCS n'est pas heureux d'une limitation de vitesse à 50 km/h sur la route d'Annecy, et qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'un citoyen s'en plaigne.

M. L. LAVARINI indique n'avoir aucune communication supplémentaire.

M. C. CREFFIELD n'a pas de communication supplémentaire, étant donné que la question de la mobilité a déjà été abordée.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité s'est réunie le 18 mars pour une séance dense, lors de laquelle a notamment été préavisé favorablement le projet de délibération 1562.

Mme S. REUSSE indique que la dernière séance de la commission des bâtiments, école et sport qui devait se tenir ce soir a été reportée en avril.

M. C. FREY indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie le 11 mars dernier, et a préavisé favorablement à l'unanimité les projets de délibérations 1560, 1561 et 1563.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal.

Mme S. SCHRAG déclare que la commission sociale et de la culture s'est réunie hier soir, et a principalement débattu de l'organisation de la sortie des aînés 2024.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 26 février, et a reçu l'Amicale des pompiers, dans la perspective de l'organisation de la fête des écoles et du 1^{er} août.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1560 – Vente parcelle 13'593 – Route de Foliaz 6 à la Fondation de la Commune de Bardonnex pour le logement

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER explique qu'en mutualisant différentes parcelles, la commune a pu obtenir autorisation pour la construction de 10 appartements et d'un local à disposition de la population à cet endroit. Réflexion a été menée pour savoir si la commune avait vocation à gérer cela étant donné l'existence de la FCBL. L'option choisie par la commission des finances a été de vendre le terrain à la FCBL à un prix raisonnable, afin que par la suite les loyers soient également raisonnables. Par conséquent le prix du terrain a été valorisé à la moitié du montant pratiqué actuellement, soit CHF 650.- le m².

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est pas demandée sur cet objet, le soumet au vote du Conseil.

VENTE DE LA PARCELLE 13'593 – ROUTE DE FOLIAZ 6 A LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT

Considérant,

- l'affectation de la parcelle 13'593 et du bâtiment,
- le projet de développement immobilier sur la parcelle,
- la volonté de vendre la parcelle à la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL) afin qu'elle réalise le développement immobilier et gère les appartements qui en découleront,
- la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier pour réaliser la vente de la parcelle,

- que la parcelle 13'593, de 324 m², sise à la route de Foliaz 6 fait l'objet d'un projet immobilier, en PPE conjointement avec la parcelle 13'594,
- que ledit projet immobilier fait l'objet d'une autorisation de construire en force,
- que la commune détient 26,10% de la future PPE, équivalent à trois appartements et un local,
- que précédemment, la commune a déjà cédé à titre de dotation ses biens immobiliers à la Fondation de la commune de Bardonnex pour le Logement,
- l'exposé des motifs,
- le projet d'acte notarié établi le 14 février 2024 par Me Costin Van Berchem,
- le préavis positif de la commission des finances et sécurité du 24 janvier 2024,
- les articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, soit 14 pour :

1. De transférer la parcelle 13'593 du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, pour le montant de Fr. 1.- représentant la valeur comptable de la parcelle 13'593 et du bâtiment.
2. D'autoriser Madame le Maire à vendre la parcelle 13'593 de la commune de Bardonnex, sise à la route de Foliaz 6 de 324 m², à la Fondation de la Commune de Bardonnex pour le Logement (FCBL) pour un montant de Fr. 210'600.-, selon le projet d'acte notarié établi le 14 février 2024 par Me Costin Van Berchem.
3. D'approuver l'acquisition par la FCBL de la parcelle 13'593 de la commune de Bardonnex, sise à la route de Foliaz 6 de 324m², et de l'autoriser à signer tous les actes officiels nécessaires à cette acquisition.
4. De comptabiliser le gain sur la vente de Fr. 210'599.- en revenus dans le compte de résultats.
5. De charger Madame le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

6.2 P-D-1561 - Cautionnement de la commune pour l'emprunt de maximum 5'000'000.- de francs contracté par la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER explique que la FCBL n'a pas suffisamment dans ses caisses pour construire ce qui a été décrit dans le projet de délibération précédent sur ses fonds propres. De manière à faciliter l'emprunt et en rendre le taux plus intéressant, l'Exécutif propose que la commune se porte caution pour elle. Cela permettra par conséquent de diminuer les coûts et bénéficiera en fin de compte aux locataires. Elle ajoute que la commune ne prend pas un grand risque dans la mesure où toute vente doit être approuvée par le CM, et qu'il est donc impossible que la FCBL se dessaisisse de l'immeuble sans son autorisation. Elle précise que le cautionnement ne sera pas utilisé de manière abusive.

M. U. SCHNEUWLY demande comment l'on est parvenu à ce montant de CHF 5'000'000.-.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il a été calculé à la louche, de manière à prévoir suffisamment large. Elle explique néanmoins que l'idée n'est pas d'emprunter la totalité si cela n'est pas nécessaire.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet l'objet au vote du Conseil.

**CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'EMPRUNT DE MAXIMUM 5'000'000.-
DE FRANCS CONTRACTÉ PAR LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX
POUR LE LOGEMENT**

Considérant,

- que la parcelle 13'593, de 324 m², sise à la route de Foliaz 6 fait l'objet d'un projet immobilier, en PPE conjointement avec la parcelle 13'594,
- que ledit projet immobilier fait l'objet d'une autorisation de construire en force,
- que la commune détient 26,10% de la future PPE, équivalent à trois appartements et un local,
- que précédemment, la commune a déjà cédé à titre de dotation ses biens immobiliers à la Fondation de la commune de Bardonnex pour le Logement,
- l'exposé des motifs,
- le projet d'acte notarié établi le 14 février 2024 par Me Costin Van Berchem,
- le préavis de la commission des finances et sécurité du 11 mars 2024,
- conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE par 13 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention :

1. D'autoriser la Fondation de la commune de Bardonnex pour le Logement à contracter un emprunt auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions, à concurrence d'un montant de 5 millions maximum pour la réalisation du projet immobilier à la route de Foliaz 6.
2. D'autoriser Madame le Maire à accorder le cautionnement de la commune auprès de l'établissement retenu pour l'emprunt de maximum 5 millions, contracté par la Fondation de la commune de Bardonnex pour le Logement.
3. De charger Madame le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune de Bardonnex.

6.3 P-D-1562 – Crédit d'étude de CHF 25'000.- destiné à examiner la faisabilité de réaliser un chauffage à distance (CAD) à la Croix-de-Rozon

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à M. C. CREFFIELD.

M. C. CREFFIELD explique que comme cela est indiqué dans l'exposé des motifs, ce crédit vise à étudier la faisabilité de doter les immeubles du chemin d'Archamps du chauffage à distance, mais aussi pourquoi pas celle d'étudier la faisabilité de chauffer une grande partie de la commune via CAD. Il indique qu'en effet des immeubles vont devoir de toute façon changer leurs chaudières qui utilisent des énergies fossiles. Il note que si *Commune Rénove* avait proposé de faire cette étude, son activité à cet égard se finissait en novembre 2023, aussi ce sont les SIG qui ont été preneurs d'une telle étude en acceptant de la financer pour moitié. Il relève que comme à Cartigny, les SIG seraient intéressés à reprendre l'installation, à la gérer et à facturer aux utilisateurs le cas échéant. Il dit son souhait plus large de voir un usage plus rationnel du chauffage sur l'ensemble de la commune.

M. N. VERNAIN-PERRIOT constatant que l'ambition est d'étudier la faisabilité du CAD pour toute la commune, demande s'il ne conviendrait pas d'enlever du projet de délibération la mention « à la Croix-de-Rozon ».

M. C. CREFFIELD répond qu'initialement cela ne devait concerner que la Croix-de-Rozon, mais qu'ensuite l'idée a fait son chemin d'identifier des capacités dans différents endroits de la commune. Si un périmètre plus large est prévu, c'est déjà bien si le CAD est installé à la Croix-de-Rozon.

M. N. VERNAIN-PERRIOT propose un amendement pour enlever la mention « à la Croix-de-Rozon » du projet de délibération.

M. A. KRASNOSELSKI demande quel type de combustible sera utilisé pour un projet d'une telle ampleur.

M. C. CREFFIELD répond que cela dépendra du périmètre concerné et de la surface nécessaire au CAD. Aujourd'hui on parle de pellets mais aussi de pompes à chaleur avec une alimentation par panneaux solaires, même si ces dernières ayant le défaut d'être bruyantes, elles ne pourraient être installées n'importe où. Il évoque la piste d'une grosse pompe à chaleur sur le site de Fémé, mais déclare qu'il est prématuré d'en parler si l'on ne connaît pas encore le périmètre concerné. Il fait observer que d'autres possibilités verront peut-être le jour à l'avenir.

M. M. BOYMOND souhaite rebondir sur l'amendement proposé plus haut, et relève que les CHF 25'000.- concernent l'étude sur le secteur Croix-de-Rozon, comme cela était prévu initialement.

M. N. VERNAIN-PERRIOT rétorque que les explications de M. C. CREFFIELD font elles ressortir qu'elle concerne l'étude de faisabilité du CAD sur toute la commune.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI rappelle que cette question avait été posée hier en commission, et que la réponse qui a été donnée n'était pas claire, concernant le fait de savoir si l'étude serait pour toute la commune ou uniquement Croix-de-Rozon.

M. C. CREFFIELD répond qu'initialement ce crédit d'étude devait concerner Croix-de-Rozon, mais que les SIG ayant identifié Fémé comme lieu potentiel pour l'installation, cela permettrait d'alimenter plus de villages de la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER ajoute que le périmètre de l'étude est très clair, indiquant la carte présente dans le lien en annexe. Si les SIG n'excluent pas de l'élargir par la suite s'ils le peuvent, il est pour l'instant bien défini.

Mme S. REUSSE relève que l'annexe n'a pas été mise à disposition des membres du Conseil.

Mme B. GUEX-CROSIER prend note de cet oubli qui sera corrigé au plus vite sur CMNet.

M. A. KRASNOSELSKI déclare que la somme de CHF 25'000.- ne suffira certainement pas pour une telle étude sur les 5 villages de la commune, même si les SIG en financent la moitié. Relevant que la mention préavis « favorable » a été barrée du projet, il demande ce qu'il s'est passé pour que ce soit le cas.

M. C. CREFFIELD explique que la raison est que les documents avaient été préparés pour le Bureau, alors que la commission ne s'est réunie qu'hier soir.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique que son groupe n'avait pas remarqué la mention de cette annexe, mais relève que cela n'empêche pas le fait qu'elle aurait pu recevoir une réponse tout aussi claire en commission lorsqu'elle avait posé la question du périmètre concerné.

M. C. CREEFIELD rappelle que le projet a été rédigé avant qu'il soit question avec les SIG d'élargir le périmètre concerné, et explique qu'il s'agit pour l'instant d'identifier des besoins.

Mme la Présidente soumet tout d'abord au vote l'amendement déposé par M. N. VERNAIN-PERRIOT :

L'amendement est rejeté par 2 voix pour, 7 voix contre, et 5 abstentions.

Mme la Présidente prend acte de ce résultat, et passe au vote du projet lui-même.

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 25'000,- DESTINÉ À EXAMINER LA FAISABILITÉ DE RÉALISER
UN CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) À LA CROIX-DE-ROZON**

Considérant,

- les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération,
- le soutien du Canton et de SIG en termes de développement de réseaux thermiques centralisés,
- l'engagement de la commune en faveur du développement et de l'utilisation des énergies renouvelables sur son territoire,
- l'intérêt économique de la commune à étudier et proposer un réseau de chauffage à distance public et privé,
- l'opportunité de réaliser cette étude avant la réalisation des travaux d'assainissement prévus dans le secteur du chemin d'Archamps,
- le préavis favorable de la commission aménagement, urbanisme et mobilité, du 18 mars 2024,
- l'exposé des motifs et son annexe,
- l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE par 11 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions :

1. De mener une étude pour réaliser un chauffage à distance (CAD) à La Croix-de-Rozon,
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit de CHF 25'000,- destiné à cette étude,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, 7900.008.50300.00, puis de la porter à l'actif du bilan, 7900.008.14030.00, dans le patrimoine administratif,
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon,
6. D'autoriser Madame le Maire à contracter si nécessaire, un emprunt auprès de l'établissement de son choix, à concurrence de CHF 25'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

6.4 P-D-1563 – Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 20'000.- destiné à financer la préparation de la procédure de mise en concurrence relative au remplacement du camion tonne pompe des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme B. GUEX-CROSIER.

Mme B. GUEX-CROSIER explique que le tonne pompe actuel date de 1982 et est désormais en inadéquation avec les standards de pollution et de sécurité. Elle relève que c'est pour cette raison que l'année passée les compagnies de Perly et de Bardonnex qui partagent le camion ont monté un groupe de travail, lors duquel des échanges ont eu lieu avec le SIS du Canton. Elle déclare qu'il convient désormais d'aller plus loin, en établissant un cahier des charges et en effectuant un appel d'offre afin d'acquérir un nouveau camion tonne pompe, relevant que les compagnies arrivent là aux limites de leurs compétences, étant donné le caractère extrêmement complexe de telles démarches. Elle indique que c'est pour préparer la procédure de mise en concurrence que CHF 20'000.- doivent être votés. Elle précise que CHF 10'000.- sont à la charge de chaque commune, notant que Bardonnex fait ici la banque pour Perly, et estimant qu'il serait fort étonnant si celle-ci ne la remboursait pas au terme de la procédure. Elle conclut qu'une fois cette procédure effectuée, le prix d'un tonne pompe sera connu et le CM pourra se prononcer sur son achat.

Comme la parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet ce projet de délibération aux suffrages du Conseil municipal.

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2024 DE CHF 20'000.- DESTINÉ
À FINANCER LA PRÉPARATION DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AU
REMPACEMENT DU CAMION DES COMPAGNIES DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

Considérant,

- la présentation du projet de renouvellement des véhicules des compagnies de pompiers du 14 juillet 2022,
- la nécessité de préparer une procédure de mise en concurrence, probablement selon les accords intercantonaux sur les marchés publics, relative au remplacement du camion tonne pompe des compagnies de sapeurs-pompiers volontaire de Bardonnex et Perly-Certoux
- la proposition de budget 2024 et prévisions d'investissements du 13 juillet 2023,
- la répartition à parts égales des coûts des compagnies de sapeurs-pompiers volontaire de Perly-Certoux et de Bardonnex,
- la présentation faite aux Commissions Sécurité et Finance des communes de Bardonnex et Perly-Certoux, le 21 août 2023, pour le renouvellement du camion tonne pompe des compagnies,
- le préavis favorable du Bureau d'Étude et de la Prospective du Groupement SIS,
- le rôle des sapeurs-pompiers volontaires dans le dispositif de sécurité du canton de Genève,
- la volonté de répondre aux exigences légales de lutte contre les sinistres qui incombent aux communes, (art. 7, al. 1, LPSSP),
- le temps d'intervention maximal fixé à 15 minutes, à toute heure du jour et de la nuit entre l'alarme et le déploiement complet du dispositif d'extinction,
- les politiques communales d'investissement, des communes de Bardonnex et Perly-Certoux, dans la défense incendie et les caractéristiques des territoires communaux, délibération D-1541 du 31 janvier 2023,
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité, soit 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 absentions :

1. De demander à la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex de réaliser une procédure de mise en concurrence pour le remplacement du camion tonne pompe des compagnies de sapeurs-pompiers volontaire de Perly-Certoux et de Bardonnex.
2. D'ouvrir à Mme le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 20'000.- destiné à la réalisation d'une procédure de mise en concurrence relative au remplacement du camion tonne pompe des compagnies de sapeurs-pompiers volontaire de Bardonnex et Perly-Certoux, dont à déduire un montant de CHF 10'000.- qui sera assumé par la commune de Perly-Certoux
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2024 sur le compte 1500.31320.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges, ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

7. Décisions des AG de l'ACG du 31 janvier 2024 et du 28 février 2024 sujettes à opposition des Conseils municipaux

Mme la Présidente rappelle les deux décisions dont les conseillers municipaux et conseillères municipales ont pu prendre connaissance, à savoir les CHF 3'000'000.- pour la rénovation des galeries du Muséum, et les CHF 5'400'000.- pour la construction de l'espace culture de Châtelaine.

Comme aucune opposition n'est formulée, Mme la Présidente déclare que le Conseil municipal prend donc acte de ces décisions.

8. Propositions individuelles, questions et divers

M. G. RANA ZOLANA déclare qu'il lui fait mal au cœur de voir le site du centre communal vide quand il passe sur la route de Cugny, et demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'apposer à cet endroit un panneau pour indiquer qu'une belle école est en train de se construire.

M. L. LAVARINI répond qu'un panneau va être installé avec les noms des entreprises travaillant sur le chantier et que le site internet de la commune dispose de toutes les informations, et même de photos et de vidéos à ce sujet.

M. G. RANA ZOLANA se rappelle que lors de la dernière séance, Mme le Maire avait parlé d'activités par rapport à l'histoire de la frontière, et qu'il lui semble que la Mémoire de Bardonnex avait déjà travaillé sur ce sujet.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que cette information sera transmise à la commune de Collonges-sous-Salève qui a la charge de ce dossier.

Mme A. ANTILLE évoque la visite de la RTS avec les jeunes dans le cadre des promotions citoyennes, et estime qu'il s'agissait là d'une excellente initiative, à reconduire à l'avenir sous une forme ou une autre.

M. N. VERNAIN-PERRIOT rappelle que lors d'une séance précédente concernant la centrale du CAD de Compesières, il avait demandé que soit étudiées les deux alternatives entre les pellets et le bois déchiqueté, et demande si cela a été fait.

M. L. LAVARINI répond par la positive, indiquant que cette information lui sera transmise d'ici au prochain CM.

Mme S. WENGER demande ce qu'il en est du dossier du local des pompiers à côté de Fémé, rappelant que M. C. CREFFIELD avait évoqué à ce sujet un possible échange de zones.

M C. CREFFIELD indique qu'il avait annoncé un accord avec un premier candidat pour un accord avec la commune pour lui accorder ailleurs un droit à construire, mais déplore le fait que ce propriétaire n'est plus intéressé. Il ajoute avoir pris contact avec d'autres propriétaires qui ont un intérêt à construire sur d'autres terrains. L'idée étant que la commune puisse in fine mettre des appartements à disposition des communiens. Pour ce qui est de M. BERCLAZ, la discussion suit son cours avec les propriétaires du terrain qu'il exploite. Il rappelle pour le PV que la commune ne mettra pas à disposition de manière unilatérale les locaux existants de Fémé sans contrepartie de droits à bâtir ailleurs, relevant qu'il s'agit du seul morceau encore disponible qui appartient à la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER annonce que les cartes de remerciements pour les cadeaux des aînés ont été reçues et qu'elles sont à disposition des membres du Conseil s'ils et elles souhaitent en prendre connaissance.

9. Calendrier

Mme la Présidente rappelle que la sortie du CM aura lieu le 15 juin et que des volontaires sont toujours les bienvenus pour l'organiser.

M. U. SCHNEUWLY se propose de l'organiser si le Conseil est d'accord. Il indique avoir déjà fait un devis pour le transport.

Date	Heure	Commission	Lieu
		Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
23.04.2024 13.05.2024	18:30 20:30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
17.04.2024	18:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
24.04.2024 28.05.2024	18:30 18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
18.04.2024	18:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
14.05.2024	18:30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h28.